

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA
ARRONDISSEMENT DE LONS-LE-SAUNIER
CANTON DE LONS 2

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de CHILLY-LE-VIGNOBLE

Séance du jeudi 10 juin 2021

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil	14
En exercice	14
Présents	13
Votants	13

DATE DE CONVOCATION

04/06/2021

DATE D’AFFICHAGE

04/06/2021

L’an deux mil vingt et un et le dix juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Dominique BILLOT, Maire

Présents : BILLOT D, CROISSANT A, DAGNEAUX N, FORIEN E, LEGGHE M, MENETRIER M-C, MIERE F, MOREAU S, MOUILLOT J, NOUVELOT C, QOCHIH Z, ROLLET H, ROUSSE F.

Absent : NEGRI A.

Secrétaires de séance : PETIOT Émilie et FORIEN Elisabeth

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION N° 29/2021

Délibération fixant les modalités de mise à disposition du projet de modification simplifiée du PLU au public

Vu le code de l’urbanisme et notamment les articles L. 153-45 et L. 153-47,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le Plan Local d’Urbanisme (PLU) approuvé le 4 mars 2014,
Vu la délibération du conseil municipal du 2 juillet 2020 approuvant la décision du maire d’engager cette modification simplifiée,
Vu le dossier notifié le 03 juin 2021 aux personnes publiques associées et à la MRAE,

Après en avoir délibéré à l’unanimité, le conseil municipal :

- DÉCIDE des modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée du PLU au public, suivant :
 - * La modification de l’OAP (Orientation d’Aménagement et de Programmation) de la zone 1A1 et adaptation d’articles du règlement de cette même zone.

L’exposé de ces motifs et les avis émis par les personnes associées seront tenus à la disposition du public, à la mairie de Chilly-le-Vignoble, pour une durée de 1 mois à compter du 1^{er} septembre au 1^{er} octobre 2021 aux jours et heures habituels d’ouverture de la mairie et sur le site internet : Mairie de Chilly-le-Vignoble

Pendant la durée de mise à disposition du public, les observations sur le projet de modification simplifiée du PLU pourront être consignées sur le registre déposé en mairie et communiquées par voie électronique à l’adresse suivante : mairie.chillylevignoble@wanadoo.fr

Un avis au public l’informant de la mise à disposition du dossier sera publié au moins 8 jours avant le début de celle-ci dans le journal local.

Cet avis sera également affiché au tableau d’affichage extérieur de la mairie au moins 8 jours avant la mise à disposition et pendant toute la durée de celle-ci.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire, Dominique BILLOT

